



LIVRE BLANC

ASSISES SUR LE RÔLE DE L'ÉTRANGER DANS LA CITÉ

CONFIANCE AL TÈRITÉ
CITOYEN INFORMATION FORMATION
CULTURALITÉ
CONSEIL ACCUEIL VIE DÉBAT
MAISON ÉGALITÉ
FACILITER

REMERCIEMENTS

Ce livre blanc est issu des contributions aux 17 ateliers tenus à l'occasion des Assises du Conseil des Résident.e.s Etranger.ère.s, auxquelles ont participé de nombreuses personnes, membres ou participant.e.s invité.e.s et expert.e.s.

Les comptes rendus, recherches historiques, réflexions et propositions - fruit de l'expérience citoyenne et de l'expertise d'usage - ont été la matière de base pour le comité de rédaction de ce rapport.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont intervenues dans ce processus d'élaboration de pensées diverses, de constats récurrents, de projets réalisés, en cours, à développer et reconduire.

Particulièrement,

Mme Irena Guidikova chef de division, Programmes sur l'inclusion et antidiscrimination du Conseil de l'Europe

Mine Gunbay fondatrice de l'agence de voyage spécialisée dans la danse « Danse-moi un voyage »

Enrique Uribe Carreño écrivain

Nous tenons à remercier Madame Cutajar, adjointe au Maire, qui a accompagné et mis à notre disposition les moyens pour que ce rapport voit le jour.

Nous tenons à remercier les structures qui nous ont accueillies, pour alimenter nos préconisations, comme les responsables du Welcome Center de Stuttgart, de la Médiathèque Malraux, du Ceméa de Strasbourg (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), le Conseil du Quartier des XV.

La partie rédactionnelle a été accompagnée par Mme Carayol, d'Althérité.

Ce rapport rassemble les attentes, les questionnements et les demandes, en les organisant autour des valeurs d'altérité, d'égalité et d'interculturalité que nous souhaitons voir concrétisées dans la ville de Strasbourg, et au-delà, avec tous les citoyens, sans distinction d'origine.

C'est un début pour que le futur C.R.E., instance de la démocratie participative connaisse un nouvel élan.

Le comité de rédaction

David Cupina, Les amoureux au Ban Public, association volontaire membre du collège 2 du C.R.E.

Éric Jansen, habitant membre du collège 1 du C.R.E.

Patricia García de Poillerat, La CARES (Coordination des Associations de Résidents Etrangers à Strasbourg) membre du collège 3 du C.R.E., associations référentes désignées par le Maire.

Marianne Vollet Gless, AFL-Mia, association volontaire membre du collège 2 du C.R.E.

Ayse Yuksel, habitante participante volontaire.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
CONSEIL DES RESIDENT.E.S ETRANGER.E.S A STRASBOURG DE 1992 A 2001 ET DE 2009 A 2020	7
MANDATURE 1992-2001	8
MANDATURE JUIN 2009 -2012.....	10
MANDATURE 2012-2015	12
MANDATURE 2015-2020	13
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	14
COMMUNICATION.....	14
EVENEMENTS CULTURELS	14
RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG	17
EGALITE.....	18
ALTERITE	20
INTERCULTURALITÉ	21
30 PRÉCONISATIONS	23
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE.....	37
ANNEXES.....	38

PREAMBULE

Voici la question de départ que le comité de rédaction de ce livre blanc s'est posée au vu de la riche histoire du Conseil des Résident.e.s Étranger.ère.s de Strasbourg et de l'actualité de l'instance dans la ville :

QU'EST CE QUI PERMET À CHACUN DE SE SENTIR EN CONFIANCE POUR EXERCER SA CITOYENNETÉ ?

Après discussions, débats, recherches et mises en perspective, ce questionnement s'est avéré résumer l'ensemble des désirs et des préoccupations des citoyen.ne.s ayant pu prendre part à cette instance dynamique et emblématique.

Comment la ville peut-elle instaurer un cadre de confiance pour rendre concret l'égalité, l'altérité et l'interculturalité au niveau des instances et initiatives citoyennes locales ?

SE SENTIR EN CONFIANCE POUR EXERCER SA CITOYENNETE

La confiance est un mot au cœur des relations humaines et un concept clé du contrat social. C'est avoir le sentiment de pouvoir accorder crédit à la parole de son concitoyen, dans le cadre d'un accord convenu et en référence à un contexte donné et celui de pouvoir compter sur les institutions politiques qui fondent le contrat social. Il y a donc différentes définitions de la confiance selon le niveau et le domaine où l'on se situe, et selon les manières culturelles et symboliques de l'exprimer.





Devant le constat de l'impossibilité constitutionnelle du droit de vote des étrangers, Strasbourg, capitale européenne a pris les devants en 1992 en faisant confiance à une instance volontariste, le Conseil Consultatif des Résidents Étrangers, pour que ces volontaires travaillent et donnent un avis sur la manière de mieux prendre en compte la diversité des personnes, de leurs cultures, de leurs conceptions et représentations des valeurs et principes de la République française, et notamment telle qu'elle se pratique dans le quotidien de Strasbourg.

Cette confiance a été éprouvée régulièrement : tout d'abord lors de la ratification du traité de Maastricht en 1993, donnant le droit de vote pour les élections locales aux ressortissants européens.

L'instance consultative a ensuite été arrêtée par la nouvelle municipalité à Strasbourg entre mars 2001 et 2009 pour renaître sous la forme d'un Conseil des Résidents Étrangers (CRE) doté de plus d'autonomie.

La conviction que toute cité a besoin d'étranger.es, de gens venant d'ailleurs, d'autres parcours, d'autres horizons pour vivre, se renouveler et rester dynamique fut affirmée lors du lancement des Assises sur le Rôle de l'Étranger dans la cité le 20 octobre 2018 dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale.

Parcourir les rues de Strasbourg, regarder les noms des boutiques, des plaques de professionnels permet de se rendre compte de la richesse de l'altérité. Les discriminations restent néanmoins prégnantes au sein de nos territoires et nos espaces socio-économiques, méfiance envers le primo-arrivant et envers ceux que l'on nomme encore « issus de l'immigration ».

SE RETROUVER EN CONFIANCE, MISSION IMPOSSIBLE ?

Les Assises ont été l'occasion de réfléchir et de proposer. La conception de la citoyenneté ne se résume pas à l'appartenance territoriale et au droit de vote. L'engagement de nombreuses personnes dans la vie associative, montre qu'elle se vit comme éducation à l'attention à l'autre, comme projet de démocratie participative, sans condition ni distinction d'origine, comme envie de contribuer au bien commun. L'existence même du CRE, instance consultative transversale et composée en mixité montre la direction à poursuivre.

Avoir confiance en soi, comme autorité politique, comme représentant.es des concitoyen.ne.s, comme personnes de conviction, est le meilleur moyen de renforcer le cadre de confiance, et ce faisant, de faire confiance aux citoyen.ne.s, à leurs initiatives.

Une confiance partagée, régulée, une confiance mesurée et mesurable à l'aune des valeurs d'égalité, d'altérité et d'interculturalité qui nous rassemblent, avec et par-delà nos différences. Parce que nous avons, avec nos concitoyens, à traverser les peurs et les haines pour aller vers un parcours de démocratie toujours à réinventer.

Les préconisations de ce livre blanc se veulent être des balises pour avancer ensemble sur la route de l'égalité, de l'altérité et de l'interculturalité.

Strasbourg.eu

Roland RIES
Maire de Strasbourg

Chantal CUTAJAR
Adjointe au Maire de Strasbourg
en charge de la démocratie locale
et de la politique de concertation

SEDL
Semaine Européenne
de la Démocratie Locale

Dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Démocratie Locale** nous vous invitons au :
Du 17 au 20 octobre 2018

LANCLEMENT DES « ASSISES SUR LE RÔLE DE L'ÉTRANGER-E DANS LA CITÉ »
Samedi 20 octobre - 9h à 13h

Hôtel de Ville, 9 rue brulée, 67000 Strasbourg

Comment construire ensemble une société inclusive et fraternelle, qui reconnaisse le rôle essentiel de « l'Étranger-e » dans la cité ?

- **Présentation de la démarche et interventions d'experts-es** concernant les politiques inclusives en lien avec le programme « Cités interculturelles » porté par le Conseil de l'Europe.
- **Table ronde à partir de témoignages** de récits de vie : « Quels atouts pour un parcours de vie épanouissant ? »

En présence de **Roland Ries**, Maire de la Ville de Strasbourg, et de **Chantal Cutajar**, adjointe au Maire en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation.

- **Restitution, discussion et réflexion collective** sur les pistes thématiques à traiter dans le cadre des « Assises »
Matinée suivie d'un moment convivial autour d'un buffet.

Évènement public ouvert à toutes et à tous, dans la limite des places disponibles.

Retrouvez le détail du programme sur : strasbourg.eu/SEDL

PACTE DÉMOCRATIE & STRASBOURG

Cette réunion à caractère politique est organisée le 6 janvier 2018 (modifiée en 2016), sous bénéfice d'un droit d'accès et de participation aux informations qui vous concernent, par votre pouvoir exécutif en vous adressant à particip@strasbourg.eu - Coordonnées Mission Participation Citoyenne - 03 68 58 09 38 - particip@strasbourg.eu

CONSEIL DES RESIDENT.E.S ETRANGER.E.S A STRASBOURG DE 1992 A 2001 ET DE 2009 A 2020

Des associations représentant différentes régions du monde, se sont réunies depuis 1986 et ont constituée officiellement le 11 décembre 1990 la **Coordination des Associations de Résidents Etrangers à Strasbourg, C.A.R.E.S.**, en vue de faire participer de manière entière et active les résident.e.s étranger.ère.s dans la vie locale, sociale, culturelle, économique et politique dans le but d'obtenir le droit de vote des étrangers aux élections municipales, Ce projet étant du ressort national, la C.A.R.E.S. a alors porté ses efforts sur une représentation locale, le Conseil Consultatif des Étrangers CCE.



Coordination des Associations de Résidents Etrangers de Strasbourg

Le **traité de Maastricht** signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993 établit la notion de citoyenneté européenne et *accorde le droit de vote aux résidents étrangers des Etats membres de l'union européenne pour les élections locales et européennes.*

Quant aux résidents étrangers hors Union européenne ils sont exclus du droit de vote et d'éligibilité, ce qui signifie pour eux une discrimination politique flagrante.

Le traité de Maastricht constitue une des étapes fondamentales de la construction européenne.

MANDATURE 1992-2001

Contexte légal (Code général des collectivités territoriales - Article L2143-2 | Légifrance)

Le Conseil Consultatif des Résidents Etrangers de Strasbourg (C.C.E.) est créé le 3 juillet 1992, et mis officiellement en place lors de la réunion du Conseil municipal du 28 juin 1993, de part la volonté politique de Catherine Trautmann, Maire de la Ville.

Sur le plan de la démocratie représentative, il s'agit de donner une voix à ceux qui n'en ont pas et au niveau national de promouvoir le droit de vote des étranger.ère.s aux élections locales. Cela concerne 14 % de la population strasbourgeoise, soit plus de 35000 personnes.

Le CCE est conçu comme un instrument de démocratie participative par lequel les résident.e.s peuvent apporter leur contribution et élaborer des propositions pour améliorer leur vie à Strasbourg.

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Le C.C.E. s'organise autour d'une Assemblée, d'un Bureau, de Commissions de réflexion ainsi que d'un Comité Consultatif en lien avec les élus de la municipalité.



UN RÔLE DE PROPOSITION ET D'INTERPELLATION

Le CCE travaille en relation avec les services de la ville et a un droit de saisine du conseil municipal.

Il peut être saisi par le conseil municipal sur des questions relatives aux différents problèmes liés aux étrangers.

Il est l'interlocuteur des partenaires extérieurs pour les questions relatives aux étrangers.

Il est le porte-parole des étranger.ère.s.

Il développe la représentativité associative.

L'Assemblée du C.C.E. constituée par les membres d'une soixantaine d'associations, élit un Bureau pour deux ans. Ce Bureau est composé de huit personnes représentant sept régions du monde : l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie, l'Europe hors UE, l'Europe UE, le Maghreb (pour lequel il y a deux élus) ainsi que le Proche Orient.

Une personne qualifiée nommée par le Maire, accompagne les membres du Bureau dans leurs travaux. Ce Bureau dispose d'un budget de fonctionnement, d'un local et d'une équipe administrative qui met en œuvre les décisions et projets qu'il s'est fixé.

Les binationaux français étrangers ne peuvent être délégués au CCE.

Les différents Présidents du C.C.E. dans cette période

Mustapha EL HAMDANI, juillet 1993 – avril 1997

Antonio MINGUELA, avril 1997 – mai 2000

Mustafa Necati YILMAZ, mai 2000- mars 2001

La Charte, élaborée au sein du CCE et approuvée par le Conseil Municipal est signée le premier mars 1997 par la Maire Mme Catherine Trautmann et le Président du C.C.E. Mustapha El Hamdani. Les objectifs permettent aux résident.e.s étranger.ère.s d'associer leurs énergies et leurs capacités à celles d'autres habitants de la ville. Ils ont ensemble le souci de bannir de cet espace toutes les formes de discrimination. Ils s'engagent à promouvoir les valeurs de tolérance, de respect de la dignité et des droits de tous les habitants de la ville. Ils construisent ensemble dans le cadre de cette citoyenneté de résidence commune à tous les habitants, une vie locale enrichie de l'apport de tous.

La signature de cette Charte des Résidents Etrangers s'avère être un des actes fondateurs de la reconnaissance des populations étrangères à Strasbourg.

Cette expérience unique en France a constitué une sorte d'école d'apprentissage de gouvernance démocratique. Des représentant.e.s de plusieurs villes d'Europe sont venus s'inspirer du modèle strasbourgeois.

2001 - mars 2009

Le C.C.E. est arrêté sans consultation, par la Maire de la ville Fabienne Keller et le président de la CUS Robert Grossmann.

MANDATURE JUIN 2009 -2012

Réinstallé dans sa nouvelle version par le Maire de Strasbourg Roland Ries et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Terry Davis, le 20 juin 2009, le Conseil Consultatif des Etrangers de la Ville de Strasbourg est réinstallé pour participer à la construction d'une ville plus égalitaire.

Adjointe au Maire en charge Anne-Pernelle Richardot



Février 2010

Changement de nom en Conseil des résidents étrangers (CRE) voté lors d'une assemblée plénière de l'instance. En effet, le CRE, par ses contributions, n'est pas seulement consultatif mais aussi participatif et force de proposition.

Les objectifs du CRE sont de faire ce trait d'union entre les résident.e.s étranger.ère.s n'ayant ni le droit de vote ni d'éligibilité aux élections locales, et la municipalité. Continuer à se battre pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des étranger.ère.s aux élections locales, c'est aussi donner du sens à la citoyenneté de résidence, lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations et promouvoir une société interculturelle.

Gouvernance et fonctionnement

Pour la première fois les résidents étrangers ont pu voter selon un protocole officiel organisé pour élire le bureau du Conseil de Résident.e.s Etranger-ère.s de Strasbourg CRE : **une véritable élection à bulletin secret.**

Ce Bureau est constitué de 13 membres, élus parmi 5 listes par les résidents étrangers de Strasbourg.

Les binationaux français étrangers **peuvent** être délégués au CRE, ainsi que des français.

Une Assemblée élue pour 3 ans est constituée de *3 collèges*.

- Collège 1 : Tirage au sort. 155 candidatures individuelles hors UE ont été enregistrées, 40 d'entre elles ont été tirées au sort en présence d'un huissier de justice. Elles proviennent d'Afrique Sub-saharienne, d'Amérique, d'Asie, d'Europe de l'est, du Maghreb, du Proche et du Moyen Orient et de Turquie.
- Collège 2 : Appel à candidature : 58 associations se sont portées volontaires pour le composer.
- Collège 3 : Des associations de solidarité et d'accès aux droits nommées par le Maire :
 - La CARES (Coordination des Associations de Résidents Étrangers à Strasbourg)
 - CASAS (Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Strasbourg) La Cimade Association de solidarité active et de soutien politique aux migrants, réfugiés et déplacés)
 - Le CLAPEST Comité de Liaison d'Associations pour la Promotion des Immigrés en Alsace.
 - Paroles sans frontières Association humanitaire, d'entraide, sociale Thémis Association d'accès au droit pour les enfants et les jeunes.

Porte-parole du C.R.E pendant cette période : Farid SLIMANI

Commissions : Communication, Culture, Egalité Urbaine, Lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations, Vie scolaire et universitaire.

Groupe de travail : CoFraCir Conseil Français de la Citoyenneté des Résidents.

MANDATURE 2012-2015

Installation officielle de cette mandature du Conseil des Résidents Étrangers le 29 septembre 2012
Adjointe au Maire en charge Anne-Pernelle Richardot

Gouvernance et fonctionnement

Une Assemblée installée pour 3 ans et constituée de 3 collèges

- Collège 1 avec 35 candidatures individuelles
- Collège 2 avec 40 associations
- Collège 3 avec des associations référentes nommées par le Maire : la CARES, CASAS, la CIMADE, le CLAPEST, PAROLE SANS FRONTIERES et THEMIS.

Un Bureau de 13 membres élus par élection démocratique des résidents étrangers.

Président du C.R.E pendant cette période : Serge MOUNDOUNGA.

Commissions : Accès aux droits, Culture, [Conseil français de la citoyenneté de résidence](#) CoFraCir, Communication, Égalité Urbaine, Lutte contre les discriminations, Personnes âgées immigrées, Vie Scolaire et Universitaire.

L'assemblée du CRE a décidé de refaire une *charte* en 2013.

Travail sur le Réseau Cités Interculturelles
: Extrait de « La Ville de Strasbourg, profil
interculturel. » Conseil de l'Europe

...c'est le Conseil des résidents étrangers (CRE) qui a donné l'impulsion directrice et le cadre conceptuel qui a poussé la ville à se joindre au programme de cités interculturelles. Il y a deux ans le CRE a adopté un plan en 10 points pour la diversité dans la ville et l'adhésion au programme des cités interculturelles en faisait partie. Le plan a été traduit et joint à ce rapport, et on constate que ça représente une déclaration d'intention importante et complète, qui apporterait une structure pour de futures politiques et pratiques. En avril 2013, le CRE a lancé la candidature pour l'adhésion au programme des cités interculturelles, et a été confirmée par le Conseil de l'Europe le 16 décembre 2013.



MANDATURE 2015-2020

(Délibération CRE 2015 2020 finale - Strasbourg.eu)

17 octobre 2015 : Séance d'installation du Conseil des Résident.e.s Étranger.ère.s.

14 novembre 2015 : Installation officielle du CRE par Roland RIES Adjointe au Maire Mine GÜNBAY – jusqu'à avril 2016.

Aucun adjoint entre mai et décembre 2016.

Adjointe au Maire Chantal Cutajar – à partir de janvier 2017.

Gouvernance et fonctionnement

Une Assemblée installée pour 5 ans et constitué de *3 collèges*

- Collège 1 : 113 candidatures : Tirage au sort : 50 habitants-es dont 26 femmes et 24 hommes
- Collège 2 : 30 associations volontaires
- Collège 3 : 8 associations référentes désignées par le Maire : La CARES, CASAS, la Cimade, Migrations santé Alsace, Paroles sans frontières, StrasMed, l'UDEES et Thémis.

Sans président attitré, l'Assemblée a décidé que le bureau serait constitué par les référents des groupes projets.

Groupes projets : Culture Communication, Droits de femmes, Logement, Personnes âgées immigrées. C'est l'assemblée plénière qui valide tous les projets selon une démarche de démocratie horizontale.

Objectifs du CRE : La promotion d'une société interculturelle, l'engagement en faveur de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, ainsi que la lutte pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résidents-es étrangers-ères.

L'Assemblée du CRE a décidé de refaire sa *charte* en 2016

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

2011 A l'initiative du CRE de Strasbourg, création du premier réseau des CRE de France, le [Conseil français de la citoyenneté de résidence \(CoFraCiR\)](#), dont Strasbourg assure la présidence pour 2 ans.

2011 **Rapport** de la commission Egalité urbaine : « Propos sur l'égalité dans l'accès au logement ».

2015 **Rapport** sur les personnes âgées immigrées suite à une demande du Maire de Strasbourg.

2017 **Guide** « Migrant-e et victime de violences dans votre famille » par le groupe **Droits des femmes**.

COMMUNICATION

Le CRE est parvenu à se doter de remarquables outils de communication en interne et en externe, [site internet](#), [page Facebook](#), [émission de radio hebdomadaire](#) : « La parole est à vous » depuis 2009 à laquelle a succédé l'émission De Strasbourg et d'ailleurs, [journal](#) « Devenir » édité à 1000 exemplaires (1993) et « Devenir nouvelles générations » édité à 3000 exemplaires (2013).



EVENEMENTS CULTURELS

Expositions de photographies « La ville en visages » 2013 et « D'ailleurs citoyennes » 2014, diffusées en médiathèques, centres socioculturels, établissements scolaires.

2017-2019 : Le groupe culture en partenariat avec le **Patrimoine** a participé aux Journées du Patrimoine de **2017 et en 2018** avec **Les contes des 5 continents** à la place de la Cathédrale. Il a également organisé la **Visite de la nécropole nationale de Strasbourg-Cronenbourg**. Cette visite était couplée avec l'**exposition** des photos *Les tirailleurs Africains* du photographe Hervé De Willencourt, artiste originaire de Paris.

Avec le **Musée d'Art Moderne de Strasbourg**, il a participé à l'**exposition Strasbourg Laboratoire d'Europe 1880-1930** proposant des traducteurs guides de l'exposition, la traduisant en 12 langues (nov. 2017-fevrier 2018) et



le Musée des Arts Décoratifs au Palais de Rohan a organisé une Visite racontée *Le merveilleux voyage du chocolat entre le Mexique et la France* (nov. 2017).

Le Musée Alsacien a travaillé pendant un an et demi pour monter l'exposition *Babel Stùb Ma culture, ta culture notre culture*. Les participant.e.s du groupe culture ont eu l'honneur d'être les commissaires de l'exposition. 10 mai au 12 août 2019.



Les actions du C.R.E. ont été menées par ces membres bénévoles à travers toutes ces années, en travaillant des centaines d'heures en faveur de l'accès aux droits, accès au logement, la lutte contre les discriminations, les droits des femmes, les personnes âgées, les jeunes des banlieues, la scolarisation, les étudiants étrangers, la culture, la consolidation des outils de communication,...

Ont travaillé ensemble avec la ville de Strasbourg, des institutions comme le Conseil de l'Europe, l'Université, les Musées, des lycées, des collèges, des centres socio-culturels, etc... Un dialogue honnête entre les élus et les citoyens, quelque soit leur origine, et une confiance mutuelle ont permis de bâtir des projets au profit de tous, pas seulement pour les résidents étrangers. Ces projets se sont développés dans le temps.

Chacun a apporté sa perspective différente. En créant des espaces culturels différents et uniques, ils ont montré que le bon fonctionnement de la démocratie participative, de la citoyenneté de résidence et de la diversité sont une vraie richesse pour la ville afin qu'elle devienne une force de développement et paix sociale pour tous.

HISTORIQUE DES ASSISES



DE 6 THEMATIQUES

- 1) Différents rôles des étrangers, leurs représentations, entre préjugés et apports positifs
- 2) Accès aux services publics, constats, améliorations à proposer pour les personnes venues d'ailleurs
- 3) La diversité : quelle culture ?
- 4) L'engagement associatif, comment renouveler, articuler avec les instances comme le CRE ?
- 5) Droit de vote des étrangers non UE : où en est-on avec les citoyennetés ?
- 6) Quel doit être le rôle du CRE dans les Assises, celui des membres, des référents, de l'assemblée plénière ?



À 4 ATELIERS

Atelier 1 : DE L'INTERCULTURALITÉ À LA CITOYENNETÉ : Comment nos cultures contribuent-elles à la construction de la citoyenneté ?

Atelier 2 : REDÉFINITION ET ÉVOLUTION DU CRE : missions, rôle (politique), lien avec la municipalité, personnes âgées étrangères.

Atelier 3 : TIERS LIEU MAISON DES CITOYENS

Atelier 4 : LE RÔLE DE LA FEMME ÉTRANGÈRE DANS LA CITÉ. En convergence avec l'Atelier d'initiative citoyenne porté par Gisèle Ékobe : « la Femme »

RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

Pour rappeler à la Ville ses engagements, nous nous sommes appuyés sur plusieurs manifestes, chartes et documents à l'initiative de la Ville ou dont elle est signataire. Il s'agit notamment des engagements pris dans le cadre :

- Des [Cités et gouvernement locaux Unis](#) en lien avec l'Union Européenne (UCLG)
- De la déclaration pour un [Réseau Européen des Villes Solidaires](#)
- Du [Protocole additionnel à la Charte Européenne de l'autonomie locale](#)
- [Du Vademecum sur l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les villes européennes](#)
- Et du [Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables](#)

Nous avons choisi de travailler autour de 3 principes issus de l'expérience de chacun au CRE, du travail en ateliers et des échanges autour de la rédaction de ce livre blanc :

ÉGALITÉ – ALTÉRITÉ – INTERCULTURALITÉ

Les définitions ont été travaillées et réfléchies au travers de 3 principes importants issus de l'expérience du CRE des membres du comité de rédaction. Ces principes sont devenus des axes pertinents pour baliser ce rapport :

LA TRANSVERSALITÉ - L'ACCESSIBILITÉ - FACILITER

Ces axes deviennent des priorités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du CRE, accompagnés de confiance mutuelle et d'un cadre sécurisant.

Pour que nous puissions découvrir l'autre, et que lui-même puisse venir vers nous pour nous comprendre, il s'agit de décroquer la ville, les villes et que chaque endroit de la cité puisse être un lieu de rencontre où l'autre soit accueilli, au moins pour un temps.

Le cadre est complexe, avec des contradictions, des contraintes, de l'arbitraire, avec un travail à faire et refaire pour **l'altérité en politique comme une composante de la citoyenneté**.

*La citoyenneté est historiquement ce moment où s'instaure un droit de cité et une distinction plus soutenue entre les fonctions économiques et politiques. La **citoyenneté** est le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État.*

La citoyenneté comme droits civiques selon la Constitution française comporte des droits et des devoirs. Les droits civiques permettent de participer à la vie publique et politique, de pouvoir se porter candidat à des emplois publics, d'être électeur (et de voter aux élections) ou encore d'être éligible. Les devoirs civiques sont essentiellement celui d'accomplir son service national ou d'être juré.

La citoyenneté est une composante du lien social : c'est, en particulier, l'égalité de droits, et de devoirs, associées à la citoyenneté qui fonde le lien social religieux ou dynastique, il est politique. *Vivre ensemble, ce n'est plus partager la même religion ou être, ensemble, sujets du même monarque ou être soumis à la même autorité, c'est être citoyen de la même organisation politique.*

La perception, la représentation de l'autre dans cet espace de citoyenneté se fait alors à l'aune du degré de participation à la vie de la cité, possible soit par droit, par usage, par statut.

Le passage de la différence à la diversité, du pluralisme à la pluralité, du multiculturalisme à l'interculturalité ne relève pas d'une simple évolution sémantique mais suggère un changement profond de perspective, de penser, d'observer, de faire.

EGALITE

Un principe politique, une valeur de la République française, des politiques publiques contributives, un ressenti individuel mitigé

Bien avant la Révolution Française, le principe d'égalité politique a été la base de la république grecque à Athènes, qui s'est autoproclamée démocratie comme régime politique. La première constitution démocratique plaçait au centre des concepts celui de l'isonomie politique, c'est-à-dire l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Mais la définition de la citoyenneté ne s'appliquait qu'aux athéniens mâles et possédants.

L'extension de la citoyenneté politique à l'ensemble des membres d'une société, nation, république ou royaume a caractérisé les révolutions occidentales jusqu'au 20^e siècle, avec l'accès au vote des femmes majeures non mariées, au nom du principe d'égalité politique inscrite, pour la France dans sa Constitution de 1958.

Par ailleurs, l'accès aux différents droits, politiques, sociaux, civils pour tous les résidents d'un même territoire national relève de réglementations (codes du travail, famille, civil, commerce etc.) très inégalitaires car issus de l'histoire et des pratiques d'usages et de coutumes. Les politiques publiques actuelles sont censées corriger, atténuer ces différences vécues comme des inégalités. La question de l'accès aux droits selon l'origine, nationale, sociale, territoriale est une constante de l'action politique, que les collectivités communales par exemple doivent mettre en œuvre en France, avec l'Etat, et par des possibilités d'action autonomes limitées mais effectives.

Ainsi à Strasbourg, les politiques locales de lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femmes/hommes, d'accueil des arrivant.e.s, d'hospitalité envers les migrant.e.s vulnérables, de protection de l'environnement et lutte contre les pollutions et pour la santé sont des actions à but d'égalisation des conditions de vie, et d'existence, par ailleurs diversifiées, différentes, et parfois ressenties comme inégalitaires.

Dans le cadre de son engagement au sein de l'UCLG, Strasbourg s'engage à œuvrer pour une [gouvernance locale participative, centrée sur le/la citoyen.ne](#), dans le cadre des principes de la décentralisation et de la subsidiarité. Le débat laisse une large place à l'égalité des genres, aborde la gouvernance et les migrations et se concentre sur les politiques sociales qui mettent l'accent sur l'universalité des droits de l'homme.

Elle participe également à la promotion de la [stratégie pour l'égalité des sexes](#). Elle qui s'articule autour de deux piliers principaux : un pilier institutionnel, qui vise à développer l'intégration de la dimension de genre et à promouvoir les activités en faveur de l'égalité de genre au sein du réseau et entre ses différents domaines ; et un pilier politique visant à accroître la participation des femmes aux instances dirigeantes et aux organes de décision au niveau local.

La Ville s'engage également dans ce même cadre à œuvrer pour : [un niveau élevé de normes éthiques en matière de service public, de compétence, efficacité et de transparence](#).

Les Conseils politiques se concentrent notamment sur un des sujets stratégiques suivants, qui reflètent les questions fondamentales des agendas mondiaux et les axes prioritaires qui figurent dans l'Engagement de Bogotá : il s'agit du **Droit à la ville et aux territoires inclusifs**. Le « Droit à la Ville » est considéré par le nouvel agenda urbain 2016 comme une vision de la ville pour tous. Le CGLU pense qu'il constitue un moyen de **renouveler le contrat social au niveau local**, tout en se concentrant sur la démocratie locale, la participation citoyenne et la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Selon le *Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables*, les objectifs de la municipalité en matière de solidarité et de cohésion sociale visent à **offrir une place à tous et à chacun dans la cité, à améliorer les conditions de vie des habitant.e.s les plus vulnérables et à favoriser la cohésion et la justice sociale en luttant contre les inégalités sociales et de santé**.

Dans la *Déclaration pour un réseau européen des villes solidaires*, Strasbourg affirme son attachement au principe de solidarité qui est le fondement de toute politique visant à renforcer la cohésion sociale, au niveau local, national et européen, sans concurrence **ni hiérarchisation des détresses**.

En effet, toujours selon le *Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables*, **Strasbourg soutient les Strasbourgeois.e.s dans leurs initiatives et les valeurs de solidarité qui les animent**.

Le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales préconise que les mesures concernant l'exercice du droit de participer aux affaires locales doivent prévoir :

1. l'habilitation des collectivités locales à permettre, promouvoir et faciliter l'exercice du droit de participer établi dans le présent Protocole ;
2. l'établissement effectif :
 - a. de procédures de participation de la population qui peuvent inclure des procédures de consultation, des référendums locaux et des pétitions, et, lorsque la collectivité locale est fortement peuplée ou géographiquement très étendue, des mesures pour faire participer la population à un niveau proche d'elle ;
 - b. de procédures concernant l'accès, en conformité avec l'ordre constitutionnel et les obligations juridiques internationales de la Partie, aux documents publics détenus par les collectivités locales ;
 - c. **de mesures de prise en compte des besoins des catégories de personnes qui sont confrontées à des obstacles particuliers à participer ;**
 - d. de mécanismes et de procédures en vue du traitement et de la réponse aux réclamations et suggestions concernant le fonctionnement des collectivités locales et des services publics locaux.

ALTERITE

De l'histoire à l'anthropologie en passant par l'ethnologie, la psychologie et les sciences de la communication, l'étude de l'AUTRE, a été un long processus de considération et de distinction.

Dans le champ de la relation humaine intersubjective, l'altérité c'est le rapport à l'Autre, comme une personne qui est distincte de moi. D'abord l'autre est différent.e de moi par de nombreuses facettes, par ses pensées ; ses désirs, ses envies ; son histoire ; son éducation ; sa culture, ou plutôt ses cultures d'origine ; sa langue ; ses traditions, et il est aussi différent par la manière dont il a abordé ces acquis. Nous sommes tous et toutes différent.e.s, et ce même si la génétique, l'éducation, la culture, les traditions sont les mêmes, des différences subsistent. L'autre n'est pas moi, je n'ai pas d'accès direct à son esprit, à ses désirs.

Nous n'avons accès aux autres que par l'intermédiaire de nos corps, de ce qu'ils peuvent émettre, à ce qu'ils peuvent percevoir. Mais il n'est pas inaccessible. On ne peut vraiment se découvrir que par ce qu'on émet et ce qu'on reçoit, des paroles des gestes, des attitudes, des actes sont des éléments qui nous permettent de communiquer, de nous rapprocher et de faire connaissance avec cet autre. L'Autre nous est finalement connaissable, en partie en tout cas, l'Autre nous est accessible sans être un réel mystère. L'Autre ne nous est jamais totalement étranger. [La relation dans l'altérité c'est cette relation avec le pas tout à fait inconnu, et toujours encore mystérieux.](#)

Il faut traduire ces conceptions philosophiques et sociales en termes politiques. C'est à dire tels qu'ils permettent de vivre ensemble dans un cadre social. Ce cadre est complexe, avec des contradictions, des contraintes, de l'arbitraire, avec un travail à faire et refaire pour trouver un équilibre entre le fait de la différenciation des statuts des droits et des devoirs, organisée dans les codes et normes, et la volonté de répondre en actes aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela revient à considérer [l'altérité en politique comme une composante de la citoyenneté.](#)

Dans le *Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables*, Strasbourg s'engage à passer d'une ville d'arrivée à une ville d'ancrage, de reconnaissance, d'appartenance, d'espoir. L'enjeu est de permettre à ceux et celles qui sont de passage comme à ceux et celles souhaitant rester de trouver leur place sur le territoire.

Elle affirme que c'est par nos différences mais aussi, et surtout, dans la construction d'un avenir commun que l'on « fait société ».

INTERCULTURALITÉ

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, et que la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. »

Extrait du préambule de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

On peut dire que l'interculturalité c'est l'ensemble des relations et des interactions qui se vivent entre cultures différentes au travers de rencontres et d'interactions qui sont organisées dans un cadre bienveillant, de respect mutuel, permettant le dialogue, la réflexion et l'élaboration de moyens pour vivre ensemble tout en préservant l'identité de chacun et chacune. Le concept d'interculturalité, permet à des personnes de cultures différentes de vivre dans un même espace, de se mélanger, de se parler, parfois d'être en conflit mais un conflit constructif pour construire quelque chose ensemble. Le dialogue interculturel permet un dialogue commun avec un but commun.

Il faut donner du pouvoir à ces différences. Dans le réseau de villes interculturelles on parle du partage du pouvoir. Quand les gens différents ne sont pas égaux, ils n'ont pas le même impact sur la prise de décision sur les projets, les produits, les décisions politiques.

Egalite, diversité et mixité sont les trois piliers d'une ville interculturelle



Visite au Welcome Center de Stuttgart

Strasbourg souhaite lutter contre les représentations et les peurs qui sont liées aux arrivées de migrant.e.s, et valoriser la richesse culturelle, économique et sociale de ces apports, dans leurs diversités.

Pour cela elle s'engage à [sensibiliser les habitants-es aux enjeux des migrations et des parcours des personnes](#), et aussi de s'assurer que les personnes accueillies soient considérées selon leur propre histoire en valorisant leurs parcours de vie et leurs expériences.

D'autre part, il s'agit dans la perspective d'une ville hospitalière de [promouvoir une démarche interculturelle](#) permettant de prendre en compte les différents apports, et par la même de développer des actions en faveur de l'interculturalité

Une cité interculturelle est une ville qui regroupe des personnes de nationalité, d'origine, de langue ou de religion/croyances différentes, et dans laquelle les responsables politiques et la majorité des citoyens portent un regard positif sur la diversité, qu'ils considèrent comme une ressource. Les cités interculturelles luttent activement contre la discrimination et adaptent leur gouvernance, leurs institutions et leurs services aux besoins d'une population diverse. Elles adoptent des stratégies et des outils leur permettant de faire face à cette diversité, ainsi qu'aux conflits culturels qui peuvent en découler. Enfin, elles favorisent les rencontres et encouragent un plus grand brassage entre les divers groupes de population dans les espaces publics.

L'[index du programme des cités interculturelles](#) a montré que Strasbourg doit renforcer son engagement interculturel autour de plusieurs axes/sur plusieurs points. Le débat a cependant révélé des obstacles : la confiance dans l'engagement politique semblait être faible et il y avait une confusion parmi les acteurs autour de la compréhension de ce que l'interculturalité signifiait. Nous avons remarqué que l'administration de la municipalité semblait fragmentée et que les différents départements opéraient de façon isolée. La transversalité étant un prérequis d'une cité interculturelle, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

[C'est notamment par la confiance démontrée de la Ville envers le CRE qu'elle a pu mettre en œuvre certaines actions allant dans le sens de ces engagements et c'est en continuant dans cette voie qu'elle pourra honorer ceux qu'elle a pris pour les années à venir.](#)

30 PRÉCONISATIONS

pour faire vivre

l'ÉGALITÉ, l'ALTÉRITÉ et l'INTERCULTURALITÉ
à Strasbourg par le biais de

2 ESPACES DÉDIÉS

Le C.R.E. est l'instance participative et consultative auprès des élu.e.s qui ont elles et eux pour responsabilité d'adopter et de faire appliquer les programmes citoyens qui visent le bien vivre ensemble.

Les réflexions tenues dans les Assises, ainsi que la prise de connaissance des dossiers, articles, émissions et documents utilisés ou réalisés par les membres du Conseil des Résident.es Etranger.es (C.R.E.) et leurs partenaires conduisent à affirmer que la confiance, est la base de toute rencontre interindividuelle.

En vue de parvenir à une qualité de lien citoyen, l'ensemble des citoyen.ne.s doivent se sentir responsables les uns des autres et concerné.e.s par le bien d'autrui pour aller dans le sens du principe d'égalité. Ceci comprend également la dimension d'**altérité** propre à toute relation sociale, Confiance en soi, confiance en l'autre, confiance envers les institutions, lois et espaces qui garantissent une rencontre humaine dans la cité. En tant que ville multiculturelle, Strasbourg doit également accompagner une restauration de la confiance entre les citoyens dans leur **diversité**.

Les préconisations ci-après vont toutes dans le sens d'une refondation de la politique, afin de faire progresser notre modèle de démocratie durable.

Elles pourront vivre à travers 2 structures :

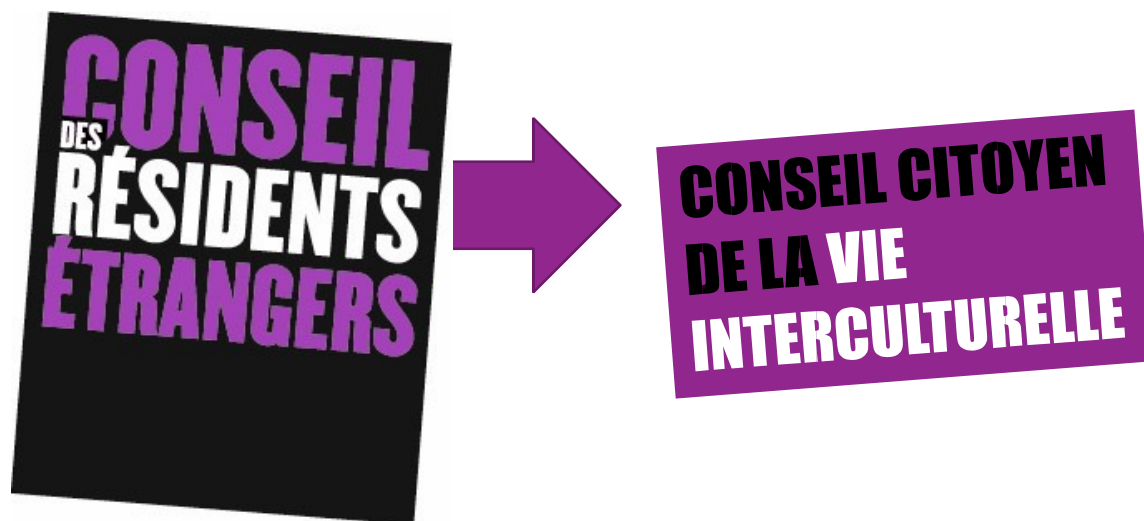
le Conseil Citoyen de la Vie Interculturelle - CCVI

et

la Maison Citoyenne Interculturelle - MCI



UNE INSTANCE TRANSVERSALE, UN NOUVEAU NOM



L'atelier sur l'avenir du CRE a réfléchi à un nom ouvert et représentatif à la fois de la réalité actuelle, mais aussi à ce que ses membres souhaitent mettre en œuvre dans la prochaine mouture, la citoyenneté et l'interculturalité étant fortement liées dans cette instance, souhaitée la plus transversale possible.

Ce nouveau CRE (CCVI) :

- Veille à ce que les étranger.ère.s soient pris.e.s en compte dans l'ensemble des décisions de la Ville. Cela veut dire être informé.e.s des projets de décisions les concernant et pouvoir interpeller les élus.e.s en charge de ces projets afin de s'inscrire dans une démarche participative de co-construction
- Promeut la place des étranger.ère.s dans la vie de la Cité
- Est partie prenante dans le Réseau Européen des Cités Interculturelles, en collaboration avec l'association des Cités Interculturelles
- Participe à la lutte contre les discriminations
- Veille à faciliter l'accueil des étranger.ères arrivant dans la ville en lien avec les acteurs travaillant sur le sujet
- Revendique une égalité des droits et en particulier le droit de vote aux élections locales et régionales

Le C.R.E a déployé par le passé des actions qui sont en phase avec l'actuel manifeste de Strasbourg ville Hospitalière, en conformité avec l'esprit de solidarité, par des prises de positions, des saisines où l'interpellation directe du Maire, des élu.es, sur des questions concernant la discrimination dans l'accès au logement, dans le manque d'accueil digne et humain des demandeurs d'asile : il doit pouvoir jouer un rôle pivot dans le projet de Maison Citoyenne Interculturelle.



Une maison citoyenne Phare pour tous les arrivant.e.s à Strasbourg.

Pour concrétiser le principe de « Strasbourg ville accueillante »

Pour rendre visible la charte « Strasbourg Ville Hospitalière »

Pour créer une place publique autonome de débats citoyens

Pour faire vivre l'interculturalité et l'humanisme de Strasbourg

Ce projet de **Maison Citoyenne Interculturelle**, lieu phare visible et autonome de la citoyenneté participative, se veut être un tiers-lieu transversal à multiples fonctions, dans lequel le C.R.E. (CCVI) serait une instance citoyenne référente, avec en son sein des représentants des instances démocratiques locales **pour l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'organisation de débats de société.**



Faire vivre l'ÉGALITÉ



La lutte contre les discriminations s'adresse à l'ensemble de la société et est déjà une politique prioritaire de la Ville, au vu des besoins constatés d'année en année. Dans le cadre qui nous intéresse ici, la demande concerne **l'ouverture de formations citoyennes à la lutte contre les discriminations**, tant dans le cadre du nouveau CRE (CCVI) que du Tiers-Lieu (MCI), afin de poursuivre le travail de la Ville, de la Région et de l'Etat de déconstruction de préjugés, stéréotypes et représentations. Ceux-ci sont encore bien ancrés dans la population et ont été mis en lumière par les contributions des élèves de collèges et de lycées strasbourgeois dans un concours d'écriture sur l'Europe, alors même que les valeurs de l'Europe trouvent dans notre ville un écho particulier.

L'accès aux droits a été analysé comme une problématique récurrente pour les publics les plus fragiles. La préconisation concerne donc la **mise en place de formations à l'égalité et à la diversité des statuts sociaux, économiques, relationnels et familiaux et de vie**, toujours par l'intermédiaire des espaces cités plus haut. Une véritable égalité ne peut être atteinte alors que ces disparités vont croissant. Partant, l'égalité d'accès aux droits tend aussi à se creuser en fonction des niveaux de maîtrise de la langue, des concepts et des outils. L'éducation à la diversité doit permettre aux acteurs.rices citoyens de mieux appréhender le cœur de la problématique à partir des véritables situations des personnes démunies ou fragilisées par leur éloignement du savoir et de la connaissance. L'accès aux droits ainsi que la facilitation d'accès aux instances de participation démocratique est une voie obligée pour une société plus inclusive.

Malgré des progrès importants depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'égalité femmes/hommes, loin d'être atteinte, semble au contraire piétiner, des nuances étant à apporter en fonction des milieux d'origine et des groupes d'opinion. L'égalité concerne la population à part égale puisqu'elle est composée pour moitié de femmes et pour moitié d'hommes. Devant un tel équilibre démographique, il est clair que les avancées pour une partie ne peuvent que faire progresser la situation de l'autre partie et en fin de compte, bénéficier à l'ensemble de la société humaine et à la démocratie. La nouvelle préconisation concernera donc la **recherche d'un équilibre strictement paritaire, à l'image de la démographie, dans la nouvelle institution du CRE (CCVI)**. Afin de combattre les préjugés émis par certains groupes aux tendances religieuses et sociales conservatrices dont l'influence grandissante inquiète, les notions de femme et d'homme seront comprises en prenant en compte le genre choisi et affirmé par l'individu (femme ou homme) en question.

L'égalité dans une république libre, égale, fraternelle et laïque se vit aussi dans l'espace public et commun où tous et toutes doivent cohabiter. La préconisation en la matière est de **faire du nouveau CRE (CCVI) une instance transversale complète, ayant vocation à créer du lien avec tous les conseils citoyens de quartier communs à tous et toutes** où ils peuvent exprimer une parole, leurs envies, leurs désirs liés au territoire. **Cette parole que devrait porter le nouveau CRE (CCVI) se ferait aussi avec tous**

les tiers-lieux, dont la future MCI. Le nouveau CRE (CCVI) aurait comme rôle de faire le lien entre ces conseils, les tiers-lieux et l'ensemble de la population strasbourgeoise pour porter le débat dans cet espace public et commun évoqué au début.



L'accès égal au logement déjà traité dans un rapport remis au Maire par le CRE en 2013 reste une question épineuse dans les débats de société qui animent notre ville. Il concerne en priorité les personnes actuellement mal logées, en attente d'un logement plus sûr et plus salubre. **Le nouveau CRE pourrait conserver, clarifier, et conforter sa fonction de « veille » lors des commissions des offices OPHEA.** En seconde préconisation, **le Tiers-Lieu (MCI) devrait interroger les conditions d'accueil des arrivants de moyen séjour (étudiants, travailleurs pauvres en priorité).** La pression migratoire sur notre ville ne doit pas rester sans réponse d'hébergement pour les plus fragiles économiquement et les plus vulnérables socialement.


Une ville au statut de capitale européenne doit avoir mis en place les conditions d'accueil pour tous, afin de favoriser l'Égalité des chances et le bien-être de chacune.

Dans le domaine de l'éducation, le travail entamé concerne bien sûr les primo arrivants étrangers ne parlant pas la langue française. Il est une préconisation spéciale mais importante qui doit être mentionnée : **celle de la mise à disposition d'informations relatives aux réseaux scolaires d'accueil des arrivants allophones dans le Tiers-Lieu (MCI) comme dans les services municipaux, départementaux, régionaux et centraux.** Ceci est primordial afin d'assurer une égalité d'entrée de vie pour toutes les personnes dont le passage à Strasbourg excède les six mois car elle leur permettra de se sentir inclus.e.s ou parties prenantes dans la capitale européenne.

Dans le champ de la mobilité et des déplacements dont on connaît l'importance dans la croissance vers l'Égalité des chances et des droits pour tout un chacun, il est une autre préconisation dont l'évidence, souvent relevée mais peu appliquée concerne la **possibilité physique pour les citoyens d'accéder directement au nouveau CRE (CCVI).** Cette réflexion a amené à suggérer de **favoriser l'installation du Tiers-Lieu (MCI) sur un site particulièrement repérable, identifiable par tout.e nouvel.le arrivant.e.** Ainsi, le Tiers-Lieu, comportant une permanence ouverte du CRE (CCVI) pourra constituer une sorte de phare dans la ville.

Les migrations constituent un autre champ d'application de l'Égalité, pour autant que les migrant.e.s puissent porter leur projet de vie dans l'environnement où ils sont de passage. La préconisation évidente qui en découle est que l'accueil inconditionnel (c'est-à-dire, quel que soit leur statut) de tou.te.s les arrivant.e.s puisse être assuré, par exemple par le futur Tiers-Lieu (MCI). Sans un accueil effectif, la tradition humaniste d'hospitalité de la ville de Strasbourg aux origines lointaines restera réservée à une catégorie ayant les moyens intellectuels, économiques et financiers de vivre leur projet de vie lors de leur passage.

CONSEIL DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS
Septembre 2011



Rapport de la **Commission Égalité Urbaine**

Le logement des Résidents Étrangers à Strasbourg

Propos sur l'égalité dans l'accès au logement

Strasbourg.eu
LE DÉPARTEMENT DE STRASBOURG

Enfin, nous terminons par les liens de vie créés par le mariage et l'affectivité, qui s'adressent à tous ceux et toutes celles que la vie a réuni autour d'un projet d'amour, en dépit des différences de statut, de langue, de culture, de nationalité, d'origines. Ce sont ces nombreux couples franco-étrangers, européens-étrangers, binationaux ou mixtes qui font l'objet de notre dernière préconisation. En effet, il est recommandé que le nouveau CRE (CCVI) se penche sur les difficultés d'ordre juridique, administratif, social rencontrées par ces couples. Il est par ailleurs d'une très haute importance que le Tiers-Lieu (MCI) se dote d'une permanence d'accueil de ces couples, dont l'un des membres ou les autres sont le plus souvent de réels nouveaux.elles arrivant.e.s.



Faire vivre l'ALTÉRITÉ



La Ville de Strasbourg a traduit le souci d'attention à l'autre dans divers domaines :

- l'accueil économique, des résidents temporaires ou permanents,
- l'organisation, l'aménagement urbain et les équipements,
- la contribution à des programmes d'éducation à la citoyenneté centrés sur la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, le sexisme, le racisme, l'homophobie,
- l'organisation de colloques, conférences et événements-débats réguliers sur la démocratie.

Ces actions s'adressent à l'ensemble des résident.e.s temporaires ou permanent.e.s à Strasbourg. Cependant elles ne bénéficient pas de façon égalitaire à l'ensemble des Strasbourgeois.e.s, d'où les préconisations faites au nom de l'égalité de traitement pour mieux mettre en œuvre les politiques publiques.

La non-reconnaissance de l'altérité dans le champ de la citoyenneté est un puissant frein à l'application du principe d'égalité. Les représentations de l'altérité sont aussi un atout pour favoriser le lien social à partir de l'acceptation de l'autre comme distinct, ou différent, mais semblable en tant que concitoyen partageant le même sort dans une ville, au quotidien d'un territoire.

Les préconisations ont pour finalité de :

- conforter le rôle du nouveau C.R.E. (CCVI) comme instance de veille de l'évolution de la perception de **l'autre**, étranger.ère, dissemblable, pour en valoriser l'humanité, les aspects culturels, les valeurs démocratiques partagées, afin que le « nous » de résidence évite autant l'entre soi que l'ostracisme ou l'indifférence
- viser leur application dans une démarche de ville interculturelle, c'est à dire ouverte à la citoyenneté de résidence, et en accord avec les valeurs de la République Française et européennes
- faire progresser ces valeurs par la prise en compte des enjeux internationaux et de la mondialisation : les citoyen.ne.s-acteur.trices, personnes ou associations réunies ou partenaire du C.R.E. (CCVI) sont, de par leur parcours et sensibilité, les sentinelles des transformations locales et globales en jeu et en cours
- contribuer à faire avancer Strasbourg comme une ville accueillante, interculturelle, hospitalière et solidaire. Le nouveau C.R.E (CCVI) devrait ainsi voir s'étendre ses compétence au niveau de l'Eurométropole, afin de jouer pleinement son rôle de veille et de sentinelle sur un territoire, l'Eurométropole qui s'homogénéise et concentre de plus en plus de compétences, ainsi qu'au niveau transfrontalier, vers la ville de Kehl.

Le nouveau C.R.E (CCVI) peut jouer le rôle d'ambassadeur auprès de toutes ces instances, des instances transfrontalières, celles de la démocratie participative, du conseil de développement de l'Eurométropole.

En effet l'altérité et les questions d'acceptation de l'autre sont humaines et ne peuvent donc pas être limités par des découpages administratifs.



Le nouveau C.R.E. (CCVI), du fait de sa composition ouverte, est riche de personnes en expériences non seulement interculturelles, mais aussi sociales et entrepreneuriales, qui pourraient être le creuset de l'organisation civile des échanges interindividuels entre cités d'ici et d'ailleurs

Cette instance devrait être rattachée au plan fonctionnel, non seulement à l'exécutif des élu.e.s, comme c'est le cas actuellement, mais au niveau opérationnel le plus transversal possible, de manière à préserver ses moyens d'agir, et ainsi faire vivre la dimension interculturelle non seulement dans le pacte citoyen et les dispositifs qui en sont issus, mais dans tous les domaines.

Le nouveau C.R.E (CCVI), riche de ses actions culturelles antérieures, doit poursuivre une action culturelle fine, comme Babel Stüb, qui vise à ouvrir et valoriser les cultures locales et historiques et à les positionner plus en phase avec la réalité interculturelle de Strasbourg et de l'Alsace, par exemple.

En termes de préconisations l'ambition est grande, avec des priorités à fixer comme :

- La formation des membres du C.R.E (CCVI), en association avec des formations d'agents de la collectivité
- l'accompagnement renforcé d'associations expertes selon les sujets
- d'acter le principe de l'ouverture tripartite (citoyen.nes, élu.es, agent.es) des concertations, des formations et outils relatifs à l'altérité/liens sociaux dans la mise en œuvre des actions d'accueil, culturelle, d'aide et d'éducation.

Faire vivre l'INTERCULTURALITÉ

De par sa situation et son histoire, Strasbourg est une ville multiculturelle.

La ville se situe au carrefour des Etats et des cultures européennes. En effet, 8 Etats européens se trouvent à moins de 500 km de Strasbourg. Du fait de l'histoire et des guerres, Strasbourg a changé quatre fois de nationalité au fil des conflits entre Français et Allemands. En raison de ce passé agité, les cultures et les langues de l'Europe et du monde se côtoient aujourd'hui dans la ville.

Mais l'ambition de la Ville et du CRE est d'aller plus loin et de promouvoir « l'interculturalité » qui vise à transformer cette diversité de cultures en interactions dynamiques. En effet, nous pouvons parler d'interculturalité quand les cultures différentes « entrent en contact » et quand ces contacts donnent naissance à des changements et transformations, dynamiques enrichissantes pour tous.

Une ville interculturelle vise la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes. A l'initiative du CRE, la municipalité a rejoint le programme des « cités interculturelles » du Conseil de l'Europe en 2013. Le programme a l'ambition de dégager les politiques et stratégies susceptibles d'aider les villes à faire de la diversité un facteur de développement.

Le CRE préconise l'approfondissement de la charte du programme Cités interculturelles, avec des actions poussées plus avant par le CRE, comme ce fut le cas pour la participation au programme interculturel.

Le Groupe projet Culture, avec Babel Stüb, doit se poursuivre et essaimer. Le CRE recommande une démultiplication de ce type d'action dans les lieux plus accessibles et visibles au grand public local que les musées.



Le CRE recommande la restauration de la confiance entre les citoyens dans leur diversité. En effet, dans un processus de l'interculturalité, les interactions culturelles se réalisent dans un rapport d'échanges réciproques et dans une perspective de sauvegarde d'une identité relative culturelle des partenaires en relation. C'est à dire, il faut d'abord percevoir la différence. Si un sujet ne perçoit pas que l'autre est différent, celui-ci est assimilé, autrement dit inexistant dans sa différence.

La différence culturelle lance un défi important à la démocratie à l'intérieur d'un processus où nos sociétés doivent s'ouvrir au dialogue entre êtres humains. Il s'agit de favoriser la reconnaissance de la différence culturelle et de penser et « d'orienter une action à la fois sociale, politique et culturelle ».

Au niveau de politiques institutionnelles, le nouveau CRE devra favoriser les formations interculturelles. Méthodes pédagogiques et réunions tripartites (élu.e.s, agent.e.s, citoyen.ne.s) sur les projets pourront être adoptées pour encourager des interactions interculturelles.

Le Contrat d'Intégration Républicaine devra être élargi aux volontaires et pas uniquement aux personnes éligibles. Il s'agit d'un contrat qui lie l'Etat français et tout.e nouvel.le arrivant.e sur le sol français, régulier.ère et extraeuropéen.ne, en vertu duquel ce.tte dernier.ère s'engage notamment à suivre un dispositif de formation civique et linguistique mis en place par l'Etat. L'élargissement de ces dispositifs à tout.e migrant.e volontaire est crucial contre l'isolement des demandeurs d'asile pendant leurs longues démarches administratives.

Le CRE recommande le lancement d'une campagne visant à connaître la diversité culturelle de la ville, à dissiper les rumeurs et à débattre des préoccupations des habitants et à sensibiliser les habitant.e.s aux avantages d'une population diverse en développant les partenariats avec toutes les associations interculturelles.

Le CRE recommande également la création d'un espace de débat pour lutter contre les préjugés, stéréotypes et rumeurs. Le CRE estime qu'offrir des espaces de débat et de conversation plus décontractés dans lesquels des arguments contre les rumeurs peuvent émerger aura un impact beaucoup plus fort que la simple présentation de faits. Dans ce contexte, la CRE recommande d'encourager le débat interculturel au Tiers-Lieu (MCI).

A côté du slogan « Strasbourg, capitale européenne », un autre slogan officiel évoquant son identité interculturelle peut être donné à la ville.

Un travail de coordination entre les institutions culturelles et sociales travaillant avec des enfants, des femmes ou des personnes en danger d'exclusion peut être encouragé.

Un travail de valorisation et de visibilisation de l'histoire du CRE à Strasbourg à l'occasion des 20 ans du CRE pourra être réalisé.

Synthèse des 30 préconisations

1. DE L'INTERCULTURALITÉ À LA CITOYENNETÉ : comment nos cultures contribuent à la construction de la citoyenneté ?

1. Lancer une campagne visant à connaître la diversité culturelle de la ville, à dissiper les rumeurs et à **sensibiliser les habitant.e.s aux avantages d'une population diverse**
2. Apposer un autre **slogan officiel évoquant l'identité interculturelle**, à côté du slogan « Strasbourg, capitale européenne »
3. Mettre en œuvre la **Charte du programme Cités interculturelles**, avec des actions impulsées par le CRE
4. Apporter un soutien tangible et **s'appuyer sur les associations expertes** de l'interculturalité pour développer des actions de sensibilisation sur le sujet
5. **Adapter la gouvernance de la Ville**, ses institutions et ses services aux besoins d'une population diverse ; adopter des stratégies et des outils permettant de faire face à cette diversité, ainsi qu'aux conflits culturels qui peuvent en découler
6. Démultiplier les **actions comme Babel Stüb** dans les lieux encore plus accessibles et visibles au grand public que les musées
7. **Elargir le Contrat d'Intégration Républicaine aux volontaires** et pas uniquement aux personnes éligibles
8. Créer un **espace physique de débat pour lutter contre les préjugés**, stéréotypes et rumeurs
9. Effectuer un travail de **coordination entre les institutions culturelles et sociales** travaillant avec des enfants, des femmes ou des personnes en danger d'exclusion
10. Revendiquer une **égalité des droits** et en particulier donner le **droit de vote aux élections locales et régionales**

REDÉFINITION ET ÉVOLUTION DU CRE : missions, rôle (politique), lien avec la Municipalité

11. Donner un **nouveau nom au CRE, celui de Conseil Citoyen de la Vie Interculturelle (CCVI)**. L'atelier sur l'avenir du CRE a réfléchi à un nom ouvert et représentatif à la fois de la réalité actuelle, mais aussi à ce que ses membres souhaitent mettre en œuvre dans la prochaine mouture, la citoyenneté et l'interculturalité étant fortement liées dans cette instance, souhaitée la plus transversale possible
12. **Rattacher le CCVI au plan fonctionnel** non seulement à l'exécutif des élu.e.s, comme c'est le cas actuellement, mais **au niveau opérationnel** le plus transversal possible (directement au maire ou au cabinet du Maire), de manière à préserver ses moyens d'agir, et ainsi faire vivre la dimension interculturelle non seulement dans le Pacte citoyen et les dispositifs qui en sont issus, mais dans tous les domaines
13. Encourager le **rôle de veille par le CCVI** au niveau des instances démocratiques locales, des tiers-lieux, du conseil de développement de l'E.M.S. afin de faire vivre la question de l'interculturalité dans ces instances
14. Rechercher d'un **équilibre strictement paritaire** pour la nouvelle instance
15. Permettre aux citoyens d'**accéder physiquement, directement et facilement au CCVI**
16. Conserver, clarifier, et **conforter la fonction de « veille » du CCVI lors des commissions des offices OPHEA** pour faire vivre l'interculturalité dans les territoires de la ville

17. Mettre en œuvre des **formations interculturelles** pour ses membres du CCVI en y associant les agents de la collectivité
18. Adopter des **méthodes pédagogiques communes et envisager plus de réunions tripartites** (élu.e.s, agent.e.s, citoyen.ne.s) sur les projets pour encourager des interactions interculturelles
19. Poursuivre une **action culturelle fine, comme Babel Stüb**, qui vise à ouvrir et valoriser les cultures locales et historiques et à les positionner plus en phase avec la réalité interculturelle de Strasbourg et de l'Alsace, par exemple
20. Valoriser et donner **une visibilité à l'histoire du CRE** à Strasbourg à l'occasion des 30 ans du CRE pour encourager de nouvelles initiatives

Pour un TIERS LIEU transversal MAISON DES CITOYEN.NE.S.

21. **Créer une Maison Citoyenne Interculturelle (MCI)**, lieu phare visible et autonome de la citoyenneté participative, tiers lieu transversal à multiples fonctions, une fonction d'accueil, une fonction d'information et d'orientation, et une fonction de soutien à la participation
22. Le CCVI doit être **l'instance citoyenne référente de ce lieu**, avec en son sein des représentants des instances démocratiques locales pour l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'organisation de débats de société
23. Mettre en œuvre une **permanence ouverte et régulière** du CCVI au sein de la MCI
24. Favoriser l'installation du Tiers-Lieu (MCI) sur un **site particulièrement repérable** et identifiable par tout.e nouvel.le arrivant.e.
25. Mettre en œuvre un **accueil inconditionnel** (c'est-à-dire, quel que soit leur statut) de tou.te.s les arrivant.e.s dans le Tiers-Lieu (MCI)
26. Prévoir un **accueil plurilingue** pour favoriser l'accueil, l'orientation et la participation de tous, quel que soit leur statut
27. Développer un **espace de formation ouvert** aux citoyens sur la lutte contre les discriminations, l'égalité et la diversité des statuts sociaux, économiques, relationnels, familiaux et de vie
28. Mettre à disposition les **informations relatives aux réseaux scolaires d'accueil** des arrivants allophones, au sein du Tiers-Lieu (MCI)
29. Mettre en place une **veille sur les conditions d'accueil des arrivants de moyen séjour** (étudiants, travailleurs pauvres en priorité).
30. Se doter d'une **permanence d'accueil et d'orientation des couples** franco-étrangers, européens-étrangers, binationaux ou mixtes par rapport à des difficultés d'ordre juridique, administratives ou sociales

CONCLUSION

L'histoire de la ville de Strasbourg est marquée par une confluence de cultures de celles et ceux qui l'ont traversée ou la vive au quotidien. Elle présente une réalité démographique interculturelle qui fait partie du monde d'aujourd'hui.

Émigrer est rarement un phénomène spontané et encore moins une décision facile à prendre. Les raisons de partir sont multiples, politiques, économiques, culturelles ou tout simplement par amour... L'histoire de chaque personne est unique et lui appartient.

Notre société s'est bâtie sur un socle multiculturel, et nous continuons à évoluer grâce à ces principes. D'autres cultures nourrissent notre vie sociale, politique, culturelle, où chacun.e est porteur.se de valeurs et de traditions susceptibles d'enrichir les autres peuples.

Le conseil municipal de Strasbourg a mis en place, le Conseil des Résident.e.s Étranger.ère.s qui fait partie de la démocratie locale depuis 1992 à nos jours avec une interruption entre 2001 et 2009.

Cela a impliqué de grandes responsabilités pour les pouvoirs publics mais aussi pour les membres du CRE, de la société civile et tous les autres partenaires.

Ce livre blanc est un témoignage du travail fourni par les nombreux bénévoles internationaux depuis la création du CRE. Ils ont travaillé pendant des centaines d'heures pour le bien-être de la société strasbourgeoise.

C'est une réponse à la confiance du Maire et du conseil municipal de Strasbourg envers les membres du Conseil des Résident.e.s Étranger.ère.s.

Ils ont œuvré et bâti des projets dans différents domaines en faveur de l'accès aux droits et au logement, de la lutte contre les discriminations, des droits des femmes, des personnes âgées, des jeunes des quartiers populaires, de la scolarisation, des étudiants étrangers, de la culture, de la consolidation des outils de communication, etc., en travaillant avec différentes institutions, et acteurs de la ville.

Les résultats de ses travaux est bien concret. Il a montré qu'avec ses perspectives différentes et uniques, le bon fonctionnement de la démocratie participative, de la citoyenneté de résidence, la diversité est une vraie richesse pour la ville afin qu'elle devienne une force de développement et de paix sociale pour tous.

Riches de ces expériences, nous proposons 30 préconisations pour continuer le dialogue et les actions afin que notre société et nos politiques permettent à chacun et à chacune de s'investir dans la vie collective de la cité, et d'être citoyen et citoyenne avec tout ce qui nous caractérise dans une société déjà métissée.

Nous souhaitons ainsi que pour la nouvelle instance citoyenne l'accent soit porté sur l'interculturalité plutôt que sur des questions d'identité, et proposons à la Ville de Strasbourg de faire un pas de plus en participant à la réalisation d'une Maison d'accueil, d'information, et d'échanges, qui soit porteuse d'initiatives citoyennes dans le domaine de l'interculturalité.

Le dialogue interculturel est indispensable à la construction d'un nouveau modèle social et culturel adapté à un monde qui évolue rapidement, qui permette à tous les individus vivant dans nos sociétés culturellement diverses de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

TRÈS CONCRÈTEMENT, TRÈS SIMPLEMENT, DÈS MAINTENANT

Les membres du CRE actuels sont actifs, motivés et prêts pour :

- Coopérer avec les médiathèques de l'Eurométropole pour valoriser les ressources d'éducation à la citoyenneté dans ses dimensions d'altérité et d'interculturalité
- Étendre et pérenniser les actions muséologiques comme Babel Stüb
- Participer à la création d'une conférence citoyenne intercommunale et transfrontalière des instances consultatives des communes de l'Eurométropole et de l'Ortenau
- Participer comme observateur aux instances de concertation Etat-Région-Communes, pour les questions d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivant.es
- Travailler à des indicateurs communs d'accueil et d'orientation des arrivant.es sur le territoire
- Être informé des dispositifs de coordination sur les dispositifs de concertation école-ville
- Créer une plate-forme interactive pour favoriser le rapprochement arrivants-accueillants (cf. « Adopte un étudiant.e »)
- Être force de proposition à partir des initiatives citoyennes nombreuses et originales qui émergent sur le territoire ou ailleurs
- Valoriser la formation pour l'emploi et l'embauche sans préjugés
- Travailler sur les outils pédagogiques pour l'accueil et l'intégration des jeunes avec l'ESPE, les services de scolarisation des allophones, le CRAPPT-CARRLI, les Missions Locales, le pôle civique du rectorat
- Réserver un podium à des groupes de musique représentant la diversité de la ville durant différents évènements
- Encourager l'organisation de tournois sportifs et artistiques interculturels qui rassemblent des jeunes de différents quartiers de la ville et la formation de jeunes de toutes origines à des activités sportives ou artistiques
- Accompagner des initiatives de visite de la ville en lien avec les Journées du Patrimoine permettant non seulement aux nouveaux.elles arrivant.e.s mais aussi habitants déjà installés de visiter des quartiers qu'il.elle.s n'ont jamais vu;e.s en compagnie de personnes de différentes cultures

BIBLIOGRAPHIE

La lettre de la citoyenneté 20F 7° année -N°38 - MARS -AVRIL 1999 ([lien](#))

Traité sur l'Union européenne, Maastricht, 7 février 1992 - CVCE ([lien](#))

Actes, Strasbourg, 5-6 novembre 1999, Council of Europe. Associations de Résidents Etrangers ([lien](#))

Code général des collectivités territoriales - Article L2143-2 | [Légifrance](#)

Délibération au Conseil Municipal du lundi 27 juin 2011, Adhésion de la Ville de Strasbourg au réseau du conseil français de la citoyenneté de résidence ([lien](#))

Délibération au Conseil Municipal du lundi 22 juin 2015, Démocratie locale et participation citoyenne, Mise en place du nouveau Conseil des Résidents Etrangers ([lien](#))

Document CCE : Charte de Résidents étrangers de la ville de Strasbourg, 1997

Document CRE : Charte des valeurs et règlement intérieur, 2013

Document CRE : Charte de fonctionnement du CRE, 2016

Document CRE : Dossier presse du CRE de Strasbourg, 2009

Document CRE : Séance d'installation du Conseil des Résidents-es Etrangers-ères, 17 octobre 2015

10 propositions pour la diversité culturelle - CRE – Strasbourg

Devenir nouvelles générations N° 3, 2014

Devenir nouvelles générations N° 4, 2015 ([lien](#))

Rapport de la Commission Egalité Urbaine du Conseil de Résidents Etrangers à Strasbourg. Septembre 2011 ([lien](#))

Rapport du groupe de travail sur les personnes âgées immigrées du Conseil de Résidents Etrangers à Strasbourg. Mai 2015 ([lien](#))

Guide du groupe Droits de femmes, Migrant.e et victime de violences dans votre famille. Octobre 2017 ([lien](#))

Ouvrages

WOOD, Phil, *Cités Interculturelles, Vers Un Modèle d'Intégration Interculturelle*, Editions du Conseil de l'Europe, 2010

Documents électroniques

« Le quartier européen de Strasbourg », Centre d'Information Europe Directe Strasbourg ([lien](#))

« Quelques définitions des notions de culture et d'interculturalité » ([lien](#))

« La ville de Strasbourg, profil interculturel », Intercultural Cities, Conseil de l'Europe

“Qu'est-ce que le CIR ?”, Notion clé de la linguistique ([lien](#))

« Cités et gouvernement locaux Unis »

« Déclaration pour un Réseau Européen des Villes Solidaires »

« Protocole additionnel à la Charte Européenne de l'autonomie locale »

« Vadémécum de l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les villes européennes »

« Manifeste pour un accueil digne des personnes migrantes vulnérables »

Annexes

Annexe 1 : BABEL STÛB : Interview de Marie Pottecher, conservatrice du Musée Alsacien et Patricia García de Poillerat, co-référente du groupe culture du CRE

Pourriez-vous expliquer ce qu'est Babel Stùb ?

Marie Pottecher : Babel Stùb est une exposition qui s'est tenue cette année du 10 mai au 12 août. Il s'agit d'une exposition un peu atypique pour le musée alsacien dans la mesure où elle était participative. Nous avons souhaité associer le groupe culture du Conseil des Résidents Etrangers de Strasbourg pour aborder la notion d'interculturalité et parce que nous souhaitions parler de l'Alsacien qui est là depuis longtemps mais aussi de l'Alsacien qui est là depuis un peu moins longtemps alors que tous deux font l'Alsace.

L'Alsace d'aujourd'hui ne se construit pas uniquement sur son passé, même si, comme nous souhaitions le montrer dans l'exposition, les échanges interculturels sont très anciens. Il n'y a rien de neuf aujourd'hui dans ce domaine. Et donc comme nous souhaitions aborder ce thème, il nous a semblés important d'avoir véritablement un échange, et effectivement le CRE nous a paru être le meilleur interlocuteur, le meilleur partenaire pour construire avec nous cette exposition.

C'était vraiment une exposition participative ; nous avons essayé de nous mettre en retrait pour construire ensemble avec les membres du CRE qui représentent cette diversité de l'Alsace d'aujourd'hui.

Comment l'idée est-elle née ?

Marie Pottecher : C'est un des projets que j'avais au moment où je suis arrivée au Musée Alsacien, et que j'ai engagé dans les semaines qui ont suivi mon arrivée. Parce que cela fait vraiment partie d'un projet de fond du Musée Alsacien, que nous souhaitons davantage ouvrir à la diversité culturelle.

J'aimerais que le musée soit un espace où, lorsqu'on arrive en Alsace, on puisse se sentir inclus, se sentir bienvenu, qu'on puisse se reconnaître dans ce qui est présenté.

Il y a encore beaucoup à faire, pour l'instant la question de la diversité culturelle et l'histoire des migrations ne sont pas du tout évoquées dans le musée. En tout cas dans le parcours permanent. Donc, je souhaitais que cela évolue et l'exposition a été une première étape pour aborder ce sujet.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour monter cette exposition ?

Patricia : Marie Pottecher a contacté le groupe Culture du CRE et nous a parlé de son projet et de l'idée de le construire ensemble, ainsi que la valorisation et l'échange de nos cultures issues des différentes régions du monde comme l'Afghanistan, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Brésil, la Chine, l'Espagne, la Guinée, l'Iran, l'Italie, le Maroc, le Mexique, les manouches, la Pologne, le Pérou, le Portugal et l'Ukraine, pour dialoguer avec la culture alsacienne. La richesse du projet nous a beaucoup plu et nous avons accepté avec grand plaisir de construire ensemble cette exposition. Dans ce projet, environ 20 personnes ont participé, certains membres du groupe Culture et d'autres personnes qui ne font pas partie du groupe, nées ailleurs qui habitent ici depuis longtemps et d'autres personnes qui viennent d'arriver, qui ont voulu participer en voyant les valeurs du projet.

Quel était le rôle de membres du CRE dans cette exposition ?

Patricia : C'était un rôle très important et très intéressant parce qu'à la fois nous avons eu la confiance de l'équipe du musée Alsacien, une des institutions culturelles piliers de Strasbourg, mais nous avons eu aussi la responsabilité de montrer notre interculturalité, ce que nous vivons tous les jours

naturellement, avec dignité et de la meilleure manière possible pour les milliers de visiteurs internationaux que le musée reçoit.

En plus c'est la première fois que ce type d'exposition se fait, en faisant confiance aux dits « étrangers ». Nous avons l'espoir que dans autres régions de France, d'autres musées s'intéressent à présenter cette réalité démographique interculturelle, qui fait partie du monde d'aujourd'hui.

Comment avez-vous décidé des cultures qui seraient exposées ?

Marie Pottecher : Cela s'est fait en fonction des personnes qui ont participé ; il est vrai que tous les territoires ne sont pas représentés.

Quel travail avez-vous fait avant l'exposition ?

Patricia : Nous avons travaillé avec Marie Pottecher et Adrien Fernique pendant un an et demi.

Une des premières choses que Marie et Adrien ont fait, c'est de nous ouvrir le musée pendant plusieurs soirées spécialement pour nous, et ils nous ont fait des visites guidées, ils nous ont montré ce que c'est la culture alsacienne, c'était un privilège énorme. Ils nous ont expliqué le contenu des collections et en plus on posait des questions et des questions (rires).

C'était une étape très importante, parce que nous nous sommes imprégnés de cette belle culture et ainsi nous avons pu commencer à construire d'égal à égal ce dialogue interculturel entre la culture alsacienne et nos cultures.

Marie Pottecher : Comme le disait Patricia, on a commencé par présenter le projet, échanger un peu sur la manière dont chacun le voyait. Effectivement, nous avons fait plusieurs visites du musée pour que les participants puissent s'imprégner du musée, voir des objets. Ensuite nous avons travaillé par atelier pour creuser.

Chacun a pu aborder les sujets qui lui tenaient à cœur et au sein de chaque thème nous avons fait des groupes de 4-5 personnes environ. Ainsi, il était plus facile d'échanger et de discuter ; avec 20 personnes cela aurait été plus compliqué.

Là nous avons essayé de trouver des choses communes et des choses différentes en partant à la fois de ce qu'on avait pu voir durant les visites mais aussi à partir du vécu de chacun. Il en est ressorti à la fois des objets mais aussi tout une part d'immatériel, ce que l'on appelle dans notre jargon « le patrimoine culturel immatériel ». Ces échanges nous ont amenés aussi à travailler sur nos collections en réserve. En effet, nous ne présentons que 10% de l'ensemble de notre fond. L'exposition a offert l'occasion de s'intéresser et de montrer au public d'autres pièces.

Patricia : Le travail s'est décliné en 8 thèmes et 8 groupes, et nous avons travaillé chaque thème en fonction de l'expérience que chacun pouvait apporter.

Quels étaient les thèmes ?

Marie Pottecher : Les thèmes étaient l'accueil, la cuisine, les fêtes, la naissance, les costumes, les contes, puis a émergé une section dédiée aux regards portés sur notre quotidien sur laquelle nous avons travaillé avec des migrants et des réfugiés adultes et mineurs.

Cette section était un peu différente des autres. C'était un souhait de notre part ; nous avions des gens qui étaient vraiment intégrés dans la vie à Strasbourg, en Alsace. La question des réfugiés fait couler beaucoup d'encre aujourd'hui, alimente plein de fantasmes. Nous souhaitions vraiment leur donner un visage, les rendre visibles. Ils ne sont pas que des chiffres, des mots qui font peur, ce sont des personnes !

En même temps, nous ne pouvions pas travailler avec eux comme nous l'avions fait avec les membres du CRE pendant un an et demi, parce qu'ils ont un quotidien qui est plus difficile. Donc c'était compliqué de les solliciter les soirs ou les weekends ; nous avons travaillé avec eux de manière plus resserrée pendant quelques semaines durant une période qui leur convenait.

Par quel biais les avez-vous rencontrés?

Marie Pottecher : Nous les avons rencontrés grâce au centre socio-culturel Joie et santé de Koenigshoffen et puis aussi par le Groupe SOS Jeunesse – Association Oberholz – La Domie, qui s'occupe d'accueillir et d'aider des mineurs migrants en territoire français, ce qu'on appelle les mineurs isolés.

Nous avons présenté le projet aux personnes du centre et de l'association, et elles ont fait l'intermédiaire dans un premier temps pour demander aux personnes migrantes et réfugiées avec qui elles étaient en contact si elles seraient intéressées.

Puis, nous les avons rencontrés et leur avons demandé ce qui les avait frappés quand ils sont arrivés en Alsace. C'était un moyen pour eux de raconter d'où ils venaient en faisant le lien entre leur point de départ et leur point d'arrivée, d'évoquer leur parcours mais également de se projeter dans l'avenir ici, en Alsace. Et puis le dernier thème était les recettes métissées

Les objets de l'exposition, d'où viennent-ils ?

Marie Pottecher : Pour l'essentiel ce sont les participants qui les ont apportés ; soit ils les avaient eux-mêmes ou dans leur entourage, soit ils se les sont procurés par des associations ou des relais. Il y a bien sûr aussi des objets alsaciens qui sont au Musée. Enfin, il y a eu quelques prêts du Musée du Quai Branly et de l'Institut Culturel du Mexique à Paris, mais ce n'était pas la majorité.

Quels objets dans le musée vous ont inspirés pour trouver des choses similaires ?

Patricia : Les objets de la vie quotidienne alsacienne qui ont été identifiés au sein du parcours du musée et qui sont nombreux.

Je pense à la cuisine et la fabrication de beurre ; en Alsace on utilise une barate qui est un tambour en acier avec une manivelle qui fait tourner le lait, en Iran on le fait à partir d'une peau de chèvre qu'il faut secouer pour transformer le lait en beurre. Étonnant la comparaison de deux méthodes pour arriver au même résultat !

Un des plats alsaciens typiques, c'est la choucroute, mais l'origine du chou est en Chine. Un autre exemple c'est la pomme de terre qui accompagne le Bibeleskäs ou que l'on utilise pour le Baeckeoffe, elle est née au Pérou. Le chocolat, la tomate, le maïs, la vanille, la dinde ont vu le jour au Mexique, la carotte est iranienne. Tous ces produits et tant d'autres encore que l'on retrouve dans la cuisine alsacienne traditionnelle sont des « migrants » depuis plusieurs siècles et ont été intégrés.

Pour la naissance, on avait des objets des différents pays et religions et on s'est rendu compte que la couleur rouge était un fil conducteur dans plusieurs cultures. Sur ce thème, nous avons aussi des berceuses de différentes cultures chantées par des enfants d'une classe du conservatoire en plusieurs langues.

Marie Pottecher : Chanter pour son enfant est en effet quelque chose d'universel. Nous avons alors proposé à une professeure de chant du Conservatoire de travailler avec nous. Les participants qui le souhaitaient pouvaient proposer ses berceuses. La professeure les a adaptées et a fait chanter à sa classe d'enfants. Nous avons proposé donc un tour du monde en berceuses.

Patricia : Les enfants ont chanté dans différentes langues, et le plus émouvant pour moi était qu'ils ne parlent pas toutes ces langues, mais ils ont chanté magnifiquement bien dans chacune ; on croyait entendre des anges.

Et si l'on revient sur les objets, pourriez-vous donner des exemples des objets le plus surprenants pour vous ?

Patricia : Le film sur le mariage manouche, par des membres de la communauté manouche alsacienne, créé spécialement pour l'exposition. Les fiancés se mettent d'accord pour que le garçon enlève la jeune

filles. Ils vont se marier tous seuls et trois jours après reviennent vers les familles qui les attendent avec une grande fête.

Marie Pottecher : Les enregistrements« des bienvenus » ainsi que des contes et légendes en différentes langues ont été un moment fort.

Patricia : En ce qui concerne la culture mexicaine, nos ancêtres les aztèques et les mayas croyaient que la mort était le début d'un chemin et pas la fin. Cette fête des morts au Mexique est inscrite au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco par le caractère festif des traditions et par la réalisation d'autels dédiés aux morts, couverts d'offrandes, d'objets comme des crânes en terre cuite mais aussi faits en sucre ou chocolat, colorés et décorés avec des fleurs et un grand sourire, de la nourriture. Nous avons installé un autel aux morts et l'avons dédié à Tomi Ungerer.

C'était rigolo pour moi, d'avoir en face le corbillard alsacien tout noir, des croix en fer, tout ça bien sérieux, c'était un vrai contraste entre les deux. Ce qui m'a permis de créer un dialogue avec les visiteurs à propos de ces rites issus des deux cultures. Nos recettes traditionnelles qui ont été transformées à la manière alsacienne par la bloggeuse culinaire, Leïla Martin aidée de l'équipe de la Nouvelle Douane, que nous avons associée au projet des jeux du monde. Il y a eu des personnes de tous les âges qui ont participé pendant quelques après-midis, cela a été un joyeux apprentissage et un partage interculturel pour tous, mais aussi une manière de faire des liens entre les participants à travers les jeux du monde.

Est ce qu'il y a eu des moments forts?

Marie Pottecher : Peut-être que l'un des meilleurs moments était la Fête de la musique. Nous avons eu beaucoup de monde (près de 600 personnes) Les gens se sont mis sur les balcons tout autour de la cour pour écouter et admirer les musiciens et les danseurs.

Patricia : Ah, c'était magique ! L'acoustique de la cour a fait que nous avons pu profiter du jazz manouche, mélodies d'Afrique et d'Europe, du Moyen orient, d'Amérique latine ainsi que de danses portugaises et mexicaines, le public qui a été très nombreux a gardé un grand silence respectueux et admiratif vis-à-vis des musiciens et danseurs, ils ont beaucoup applaudi, c'était émouvant à voir cet échange.

Marie Pottecher : Un autre moment fort était aussi celui de la Nuit des musées. Nous avons proposé plusieurs animations. Parmi elles, il y a eu plusieurs séances de contes. Les personnes du groupe qui avaient travaillé sur ce thème sont toutes venues les raconter devant le public. Les autres jours, on pouvait écouter les enregistrements. Les séances sont arrivées à leur fin mais il y avait encore beaucoup de public qui n'avait pas pu y assister. Alors que ce n'était pas prévu, des conteurs sont descendus dans la cour du musée et ont rappelé le public pour raconter certains contes une dernière fois. Il était onze heures du soir et ils étaient là depuis sept heures du soir, j'ai trouvé que c'était vraiment chouette. C'était aussi assez magique comme soirée.

Selon vous quel était le succès de cette exposition ?

Marie Pottecher : Je pense le succès a été la réaction du public. Je m'interrogeais sur la manière dont les visiteurs allaient réagir, il se peut que les gens n'apprécient pas du tout, mais dans les faits le public a adhéré globalement.

Je pense que cela montre que l'on peut être un musée régional et ne pas être, encore une fois, enfermé dans une vision nostalgique du territoire et que l'on peut aller de l'avant.

Pour moi c'est vraiment le rôle du musée. Un musée régional est là pour montrer d'où l'on vient, quelle est notre histoire, mais aussi pour montrer où l'on va. C'est un peu pour moi l'objectif, et avoir le sentiment que le public était réceptif a été une source de satisfaction.

A titre personnel, cela m'a beaucoup touchée que les jeunes d'Oberholz soient présents au vernissage de l'exposition. Je ne sais pas s'ils avaient déjà été auparavant au Musée et je ne sais pas s'ils l'auraient

visité autrement. Nous avons voulu leur dire que maintenant, c'était aussi leur musée, au même titre que des personnes dont les grands-parents ou les arrière grands-parents étaient déjà en Alsace, et leur présence ce soir-là a été un signe en ce sens.

Patricia : Pour eux c'était une façon extraordinaire de se sentir adoptés, parce qu'ils ont été valorisés avec leur témoignage. Il y avait aussi les photos de tout le monde, du sol au plafond dans la salle assignée. Je pense que ce qu'ont fait Marie et son équipe est exceptionnel, nous avons senti que nous pouvions apporter quelque chose bien que ne nous ne soyons pas nés ici. Cela fait qu'on se sent concerné, cela donne des responsabilités pour la vie de la ville d'accueil, donc des citoyens responsables. Il faudrait que d'autres institutions prennent exemple.

Que nous apprend cette exposition sur l'hospitalité de Strasbourg ?

Patricia : En travaillant régulièrement avec eux, Marie et son équipe nous ont montré depuis le départ leur hospitalité, leur confiance sans faille, et leur bienveillance, leur humilité vis-à-vis de gens qui n'ont pas fait d'études muséographiques, leur mise en retrait pour nous mettre devant, avec beaucoup de respect. Ils ont mis en valeur les objets, les cultures mais aussi les personnes à travers des photos dans les affiches de l'exposition, de visites guidées avec nos témoignages, etc. Le projet a été au-delà de nos espoirs.

Cette expérience nous a montré que certaines de nos racines sont parties intégrantes de la culture alsacienne et mais se trouvent aussi dans d'autres cultures dans le monde depuis longtemps, comme certains de nos produits et approches culturelles. Mais si ce n'est pas le cas à travers l'écoute, la connaissance et le respect, nous pouvons refaire des racines communes à travers l'interculturalité. C'était un regard sensible et subjectif sur l'interculturalité qui enrichit et fait vivre notre patrimoine commun.

Leur respect, leur confiance et leur écoute en toute circonstance a été exemplaire et une valeur inestimable, nous les remercions énormément.

Cela nous a permis de connaître et d'apprécier la culture de la région où nous avons choisi de vivre. Maintenant on se sent un peu alsaciens et où nous irons nous parlerons avec fierté de notre autre « chez nous ».

2. Annexe 2 : Témoignages de deux participantes aux ateliers des Assises

« Je me suis engagée au CRE 2016-2020 dans le collège des citoyen.ne.s. J'ai beaucoup travaillé pour lutter contre le système des stéréotypes au travail, l'isolement, le rejet des un.e.s et des autres; contre ces pratiques de murmures et chuchotements des un.e.s sur le dos des autres. J'ai très tôt adhéré à l'objectif de rendre visible les étrangers-es dans la ville, raison pour laquelle j'ai participé au projet de la maison citoyenne (Welcome Center) dès 2018 au CRE, lors des échanges préalables aux Assises. Dans mon travail de médiatrice, je côtoie les populations réelles, et ai pu interpeller le maire et les élus sur des problèmes récurrents, comme l'accueil des réfugiés de la DIAIR, le suivi des bénéficiaires des cours de français langue étrangère, ouvrir le CRE à d'autres partenaires... Le projet inspiré de Welcome Center, la Maison Citoyenne Interculturelle me tient à cœur, et je pourrais y contribuer avec mes compétences professionnelles aussi. Et de manière générale, je pense qu'avec les citoyens et la pérennisation d'un nouveau C.R.E, les initiatives citoyennes pourront mieux se déployer»

Rose AFOM

Témoignage pour un espace de débat politique ouvert à Strasbourg :

« Mon intérêt et mon engagement se portent sur la création d'un espace qui donnera aux citoyens la possibilité de se former et de s'informer et sur des décisions politiques qui pourront être prises et organiser des débats pour que chacun.e puisse apporter sa voix (et pas seulement le vote) dans les décisions politiques. Ce lieu sera aussi celui où les citoyen.ne.s pourront interroger, deux ou trois fois par an, des hommes et femmes politiques sur les travaux inscrits dans le programme de campagne électorale. Interroger et débattre sur leur avancement, apprécier les avancées, écouter les difficultés qu'ils trouvent pour mener à bien les « promesses », voir ensemble comment et quel rôle pourront jouer les citoyen.ne.s pour surmonter les obstacles ».

Angelita Martins, contributrice à l'atelier « Pour un tiers lieu Maison citoyenne Interculturelle »